



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/1999/L.39
26 juillet 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1999
Genève, 5-30 juillet 1999
Point 4 de l'ordre du jour

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE SUIVANT :
DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE : APPLICATION ET SUIVI COORDONNÉS
DES INITIATIVES SUR LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE PAR
LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil,
M. Alfonso Valdivieso (Colombie), sur la base
de consultations officielles

Développement de l'Afrique : Application et suivi coordonnés
des initiatives sur le développement en Afrique par
les organismes des Nations Unies

Le Conseil économique et social, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le thème "Développement de l'Afrique : Application et suivi coordonnés des initiatives sur le développement de l'Afrique par les organismes des Nations Unies" ¹, prenant acte de la résolution 53/92 de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1998, sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et notant les efforts déployés à divers échelons du système des Nations Unies en matière de suivi et d'application des initiatives ainsi que les efforts consentis par les gouvernements africains à cet égard, recommande que les conclusions concertées et la discussion tenue sur ce point lors du débat consacré aux questions de coordination à la présente session fassent partie intégrante des rapports et des questions qu'examinera le Groupe de travail à composition non limitée qui sera créé par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

¹A/54/133-E/1999/79.